

Cahier des charges championnat de LMPE

Salles de Jeu, d'analyse, de loisirs

Le lieu doit disposer de

- une ou plusieurs grandes salles capables d'accueillir 130 joueurs pour les compétitions
- une salle d'analyse suffisamment grande pour contenir une trentaine de jeunes après leurs parties
- une salle de loisir qui permette aux parents et accompagnateurs de se détendre et de passer agréablement le temps

=> un plus : l'existence de fenêtres sur le côté permettant aux parents de suivre les parties sans perturber par leur présence leur déroulement.

Hébergement :

Le lieu doit permettre aux enfants de se reposer après leurs parties. De petites chambres avec des parties communes.

Il faudra noter et faire connaître à l'avance :

- la nécessité ou non d'amener draps et couvertures
- la fermeture ou non des portes (la fermeture est rare)
- les autres conditions (isolation phonique etc... relèvent de l'hôtellerie et sont peu compatibles avec les tarifs pratiqués.

La restauration :

Le lieu devra être assez grand pour accueillir tout le monde en une seule fois afin de faire des repas un moment de convivialité.

La réservation des repas sera effectuée à l'avance.

Le centre dans son ensemble :

- devra disposer d'aires et de moyens de jeux pour les enfants
- il faudra signaler à l'avance les difficultés potentielles à communiquer (réseau téléphonique)
- L'existence de connexion wifi est un plus appréciable.

Le coût :

Le coût doit rester modique, sachant que même modique cela représente une dépense importante pour certaines familles

Le Club ou CDJE organisateur recherche des lots, récompenses et prix pour l'ensemble des jeunes.

La LMPE prend en charge

- ✓ -l'hébergement et l'indemnité minimum des 3 arbitres
- ✓ les coupes pour les champions
- ✓ l'entraîneur de la ligue